

ainsi qu'au bien-être de tous les peuples. L'Accord général, qui est entré en vigueur en janvier 1948, est le seul traité multilatéral à définir des règles pour le commerce international. Le GATT en tant qu'organisme est également le principal intervenant international dans les négociations qui ont pour but l'élimination des obstacles au commerce et des autres mesures qui faussent la concurrence, ainsi que dans les relations commerciales internationales. Le GATT est donc à la fois un code de conduite et une tribune où les pays peuvent discuter de leurs différends commerciaux, afin d'y trouver des solutions, et négocier l'élargissement du commerce mondial.

### 21.3.6 Institutions financières

Quatre institutions financières internationales, soit le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale [Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)], l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI), sont des institutions spécialisées dans le système multilatéral, mais ne sont pas de véritables organes ou institutions des Nations Unies. Il faut être membre du FMI pour faire partie de la BIRD, de l'AID et de la SFI.

Contrairement au système de l'ONU, l'adhésion à ces organismes n'est pas universelle. De nombreux pays, en particulier ceux de l'Europe de l'Est dont les économies sont centralisées, ne sont pas disposés à accepter les procédures de déclaration concernant divers éléments de la balance des paiements, la position vis-à-vis de l'or et des devises étrangères, et d'autres indicateurs économiques.

### 21.3.7 Le Canada et le terrorisme international

Pour contrer le terrorisme international, le Canada a surtout cherché à faciliter la coopération multilatérale par l'entremise du Sommet économique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale. Les experts canadiens du contre-terrorisme ont aussi tout intérêt à poursuivre les travaux bilatéraux afin d'encourager et de faciliter les échanges d'informations sur le terrorisme et d'améliorer les autres formes de collaboration susceptibles d'améliorer la capacité de détecter et de prévenir les actes terroristes à l'endroit du Canada et d'autres pays.

### 21.3.8 Programmes internationaux relatifs à l'environnement

Le Canada participe aux activités de plusieurs organismes internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux. Au nombre des organismes intergouvernementaux, on retrouve de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies. De plus,

le Canada est un signataire de plusieurs conventions internationales sur l'environnement.

**PNUE.** Le Canada contribue au fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, seul organe intergouvernemental multilatéral institué exclusivement pour traiter des questions environnementales globales et régionales. Il s'agit essentiellement d'un organe de coordination. Son programme de travail comporte, entre autres, un système mondial de surveillance continue de l'environnement, et des études préparatoires d'évaluation du climat, de l'atmosphère et de la couche d'ozone; un programme d'échange d'informations scientifiques et un registre international des substances chimiques potentiellement toxiques; et des activités dans des domaines tels que la désertification, les sols, l'eau, les ressources vivantes, le droit de l'environnement, les établissements humains et la santé des humains, les écosystèmes, l'environnement et le développement, les océans, les énergies et les catastrophes naturelles.

**OMM.** L'Organisation météorologique mondiale est structurée géographiquement et par sous-disciplines scientifiques en six associations régionales et huit commissions techniques qui s'intéressent, entre autres, à la météorologie aéronautique, à la météorologie agricole, aux sciences atmosphériques, aux systèmes de base, à la climatologie, à l'hydrologie, aux instruments et méthodes d'observation et à la météorologie marine. Le Canada joue un rôle prépondérant à tous les niveaux de l'OMM. A titre de membre de la Veille météorologique mondiale, qui est coordonnée par l'OMM, le Canada a mis sur pied neuf postes, sur un réseau prévu de 11, pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans les régions non urbaines.

**CEE.** Dans le cadre des activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE), sous l'égide des Nations Unies, le Canada participe aux délibérations du corps exécutif de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et à celles de ses groupes de travail et du Comité sur les problèmes de l'eau. En juillet 1985, le Canada a signé le protocole de la Convention de 1979 qui prévoit une réduction de 30 % des émissions de soufre ou de la pollution transfrontière par le soufre d'ici 1993 au plus tard.

**UNESCO.** Le Canada participe au programme hydrologique international mis sur pied pour faciliter une meilleure compréhension scientifique des phénomènes hydrologiques. A titre de membre du Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère, le Canada a influencé la décision de retenir quatre points qui